AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2061
FR0000060329-FS0839

17 décembre 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PSB INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2015, le concert composé des membres de la famille Entremont, de la famille Cachat et de la famille Wirth a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2015, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société PSB INDUSTRIES et ne plus détenir aucun titre de la société PSB INDUSTRIES.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des titres PSB INDUSTRIES détenus par les membres des familles Cachat[1] et Wirth[2] et de la fin du concert existant entre les membres des familles Entremont, Cachat et Wirth qui en a résulté.

[1] A cette occasion la famille Cachat (par l'intermédiaire de la société Majest SC) a franchi en baisse les seuils de 20% des droits de vote, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote.
[2] A cette occasion la famille Wirth a franchi en baisse les seuils de 20% des droits de vote, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote et Madame Agnès Wirth les seuils de 5% du capital et des droits de vote.